**CAHIER DES CHARGES – LOT 3**

**2025S0001**

**DIRECTION DES GRANDS ÉVÉNEMENTS**

**DÉPARTEMENT CULTURE ET ATTRACTIVITÉ**

**Contact :** [**l-cornet@ville-arras.fr**](mailto:l-cornet@ville-arras.fr)

# CONTEXTE

Arras vibre ! Arras danse ! Arras chante ! Arras bouge ! Ville musicale, terre de cinéma, poumon littéraire, notre richesse événementielle donne le battement de la cité tel un métronome de la festivité.

Accueillir et accompagner les porteurs de projets de tout horizon, fédérer les forces vives, favoriser un bassin événementiel vif et dynamique sont autant d’actions au service d’une ville festivalière à la portée locale, nationale ou internationale.

Arras, ville rayonnante et attractive, a tout d’une capitale régionale culturelle sans jamais oublier son sens de l’accueil, de la convivialité et du bien vivre ensemble, véritable image de marque du territoire.

# OBJECTIFS

## Favoriser la découverte des arts actuels

Cet appel à projet vise à favoriser la connaissance et la compréhension des formes d’art actuelles ou contemporaines, par les habitants du territoire. Ces formes d’art sont présentes tant dans les domaines des arts vivants que des arts visuels et du livre.

## Diffusion et valorisation des actions culturelles

A travers l’appel à projet, la Direction des Grands Evénements souhaite encourager la rencontre du public avec des œuvres, réalisations ou créations dans des domaines artistiques divers et variés.

## Dimension pédagogique et territoriale

En complément de la rencontre avec les arts, cet appel à projet souhaite encourager les initiatives qui ont pour but de faciliter la compréhension de ces derniers auprès des habitants.

Les actions de médiation culturelle, envisagées à cette fin, peuvent recouvrir une dimension expérimentale ou innovante pour le territoire.

Les bénéficiaires des événements organisés par la Direction des Grands Evénements, sont avant tout les habitants du territoire.

# CONDITIONS D’ADMISSIBILITE

Ces conditions sont obligatoires. Elles permettent à la Direction des Grands Evénements de juger de la recevabilité des candidatures.

## Orientations

L’appel à projets de la Direction vise principalement les projets appartenant à la liste qui suit :

|  |  |
| --- | --- |
| **Evénements** | **Dates/Périodes** |
| Fête de l’Andouillette | Dimanche 24 août (sous réserve) |
| Ville de Noël (parade, chorale de Noël) | Du 28 novembre au 28 décembre (sous réserve) |

## Type d’opérations attendues

Projets artistiques se déroulant dans le périmètre de l’événement désigné, dans les domaines suivants :

* arts de rues
* musique, chorale
* scénographie.

À des fins de valorisation, de diffusion et de sensibilisation auprès des habitants.

## Contenu du projet

La Ville d’Arras par l’intermédiaire de la Direction des Grands Evénements, souhaite faire appel aux intervenants locaux et/ou extérieurs à la collectivité (associations, entreprises…), pour sa programmation 2025.

Le projet doit obligatoirement :

* Permettre la diffusion d’une œuvre artistique : exposition, spectacle, concert, performance… élaborée par un/des artistes ou compagnies artistiques professionnelles exerçant dans les domaines précités,
* Comporter une ou des actions de sensibilisation et de médiation,
* Se conforter à la dimension écoresponsable et inclusive porté par la Ville.

Les projets habituellement proposés par le candidat dans le cadre de sa programmation annuelle, devront présenter une innovation intégrant les critères du présent appel, notamment en termes de médiation.

Le contenu du projet ne pourra pas changer en cours d’exécution, sauf avis favorable de la Ville d’Arras. Si le projet venait à changer dans son contenu de manière significative, la Ville d’Arras se réserve le droit d’annuler tout ou partie du paiement selon les modalités décrites (*Voir Contractualisation*).

## Démarche éco-responsable

A noter que la Ville d’Arras, engagée dans la transition écologique, sensibilise et accompagne les organisateurs d’événements pour limiter leur impact écologique. La Ville sera ainsi attentive à la portée écologique de l’action proposée, permettant ainsi d’agir collectivement avec l’ensemble des acteurs œuvrant sur notre territoire.

# CONSTITUTION ET INSTRUCTION DE LA DEMANDE

## Article 1 – La sélection

Le choix des projets retenus sera fait par la Direction des Grands Événements.

Les critères de sélection sont les suivants :

* 40% Budget du projet,
* 40% Valeur « artistique » (démarche artistique, projet pédagogique, accessibilité),
* 20% Conditions techniques (le maximum de points pour les formules autonomes).

**Date limite d’envoi des dossiers : 16 mai 2025**

## Article 2 – Contenu du dossier

Les prestataires devront remplir le formulaire d’inscription et adjoindre les documents qui suivent :

* Un RIB (ou IBAN),
* Un devis de la prestation avec mention de la TVA à appliquer.
  + En cas de non assujettissement, ne pas omettre la formule de circonstance « TVA non applicable, article 293B du CGI ».
  + Pour les artistes issus de l'Union Européenne, merci d'inscrire sur votre proposition chiffrée et votre numéro de TVA Intracommunautaire.
* La fiche de présentation administrative complétée (annexe),
* La fiche de présentation artistiquecomplétée et accompagnée si besoin de tout document utile (annexe),
* La fiche d’accueil artistique (annexe).

## Article 3 – Transmission des dossiers

Tout dossier incomplet ne pourra être validé et sera, par conséquent, rejeté sans que la responsabilité de la Ville ne puisse être engagée.

* Les prestataires peuvent envoyer leur dossier par voie postale à l’adresse suivante :

**Direction des Grands Événements**

**Mairie – 6 Place Guy Mollet - 62022 ARRAS Cedex**

* Les prestataires peuvent également envoyer numériquement leur dossier à l'adresse suivante :

[**l-cornet@ville-arras.fr**](mailto:l-cornet@ville-arras.fr)

# CONTRACTUALISATION

Les prestations feront l’objet d’un contrat de cession. Ce contrat sera édité par les services de la Ville d'Arras sur la base des éléments du présent dossier et des échanges entre le prestataire et les équipes de la Direction des Grands Evénements.

**VILLE D'ARRAS – CAHIER DES CHARGES PRESENTATION ADMINISTRATIVE**

**NOM DE LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE :**

**NOM DU SIGNATAIRE ET FONCTION :**

**ADRESSE DE CORRESPONDANCE ET DU SIEGE SOCIAL :**

**CONTACTS**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom/Prénom** | **Téléphone fixe et/ou portable** | **Mail** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

**Le candidat et la TVA**

Assujetti à la TVA  Non assujetti  TVA intracommunautaire

Numéro :

 **Merci d'inscrire ces informations sur le devis à nous transmettre**

**Le prestataire individuel, ou chaque membre, déclare sur l’honneur :**

***a) Condamnation définitive :***

* ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts et aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-9, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l’Union européenne ;

***b) Lutte contre le travail illégal :***

* ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 , L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l’Union européenne ;
* pour les contrats administratifs, ne pas faire l’objet d’une mesure d’exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

***c) Obligation d’emploi des travailleurs handicapés ou assimilés :***

* être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés ;

***d) Liquidation judiciaire :***

* ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l’article L. 640-1 du code de commerce,
* ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code,
* et ne pas faire l’objet d’une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

***e) Redressement judiciaire :***

* ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger,
* ou justifier d’une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l’accord-cadre ;

***f) Situation fiscale et sociale :***

* avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date,
* ou s’être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation
* ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l’organisme chargé du recouvrement ;

Nous (je), soussignons(é), déclarons (déclare) avoir pris connaissance des informations ci-dessus et acceptons (accepte) le présent règlement.

Le

« Lu et approuvé »

SIGNATURE DES PRESTATAIRES

**VILLE D'ARRAS – CAHIER DES CHARGES PRESENTATION ARTISTIQUE**

**MANIFESTATION CHOISIE :**

**NOM DU GROUPEMENT ARTISTIQUE :**

**TITRE DU PROJET ET DATE DE CREATION:**

**NATURE DU PROJET**

**TYPE** :

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC** :

**SONORISATION DU DOMAINE PUBLIC** :

**EFFECTIF PUBLIC** :

**CONDITIONS DE JEU DU PROJET**

**REPRESENTATIONS :**

**PARADE** (distance maximale à parcourir dans le cadre d'une déambulation)

**COORDONNEES DU RESPONSABLE ARTISTIQUE :**

Nom, prénom :

Téléphone portable :

Mail :

**VILLE D’ARRAS – CAHIER DES CHARGES ACCUEIL ARTISTIQUE**

**NOMBRE DE PERSONNE A ACCUEILLIR**

- Artiste :

- Technicien :

- Accompagnateurs :

- Nombre de loges souhaitées (dans la mesure du possible) :

1. **TRANSPORT :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **TYPES DE VEHICULE** | **IMMATRICULATION** | **BESOIN STATIONNEMENT** |
| **Véhicule 1** |  |  | oui non |
| **Véhicule 2** |  |  | oui non |
| **Véhicule 3** |  |  | oui non |
| **Véhicule 4** |  |  | oui non |

1. **HEBERGEMENT :**

* Avez- vous besoin d’un hébergement ? oui non
* Nombre de nuitées :
* Nombre de chambre (par nuitée) : merci d’entourer le chiffre correspondant

1 2 3 4 Chambre simple

1 2 3 4 Chambre twin

1 2 3 4 Chambre double

1 2 3 4 Chambre triple

1. **RESTAURATION :**

Nombre de personnes à restaurer au total :

Régime alimentaire particulier, (merci de préciser le nombre) :

Végétarien ( )

Végétalien ( )

Halal ( )

Allergie, merci de préciser :

**Pour vous accueillir au mieux il est impératif de nous retourner ce document complété, la liste détaillée de votre équipe ainsi que leur fonction et un rider précis.**